

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU MONTCALM
TENUE LE 17 AVRIL 2023, À 19 H 30 PAR CONFÉRENCE WEB.**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

La présidente, au nom du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm qui se tient entièrement et exclusivement à distance.

Madame Annie Vaillancourt, se présente et indique qu'elle est la présidente du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm. Elle indique qu'elle agira comme président d'assemblée.

La présidente remercie les membres de l'intérêt qu'ils portent à la Caisse.

La présidente présente les personnes qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien :

- Monsieur Jean Létourneau, secrétaire du conseil d'administration et président du comité d'audit qui sera assisté dans ses fonctions par Madame Laura Poty, adjointe à la direction générale.
- Madame Louise Dépatie, présidente du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures ; Madame Dépatie agira plus tard comme présidente d'élection.
- Madame Céline Garneau, membre du comité coopération, qui présentera le rapport portant sur la distinction coopérative de la Caisse.
- Monsieur Martin Beaulieu, directeur général de la Caisse.

Elle mentionne que ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements de la Caisse. Elles verront notamment à lui faire part des questions, commentaires et propositions des membres.

La présidente informe les membres, comme il est précisé dans l'avis de convocation, que cette formule d'assemblée à distance implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. C'est lors de cette période de votation en différé que les membres seront appelés à s'exprimer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

La présidente indique que, comme à chaque année lors de la période des assemblées générales annuelles des caisses, Monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins souhaite livrer aux membres un message important.

La vidéo « Message de Guy Cormier » est présentée.

Mme Annie Vaillancourt offre ses remerciements à Monsieur Cormier, président du Mouvement Desjardins, pour être un fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

La présidente mentionne que, puisque l'assemblée est tenue à distance, il y a lieu de préciser les modalités qui faciliteront son bon déroulement, les votes en direct et les interactions entre les membres et elle.

La présidente invite le secrétaire, Monsieur Jean Létourneau, à présenter les règles de fonctionnement, ce qu'il fait.

Précisions importantes sur les membres

Monsieur Létourneau, précise que dans le cadre de cette assemblée générale annuelle de la Caisse, seul un membre de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct durant l'assemblée.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

La présidente indique que pour cette assemblée à distance, comme il y aura votation en direct, deux (2) personnes scrutatrices doivent être nommées et elle recommande alors que Monsieur Martin Beaulieu et Madame Sophia Morin, directrice service aux membres, agissent comme personnes scrutatrices, étant donné que tous deux ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation qui sera utilisé au cours de la soirée. Elle précise que ces personnes seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin qu'elle puisse communiquer aux membres les résultats des votes. De plus, elle précise que les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

La présidente demande si quelqu'un en fait la proposition.

La présidente demande si quelqu'un appuie la proposition.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré) que Monsieur Martin Beaulieu et Madame Sophia Morin soient nommées personnes scrutatrices.

La présidente demande le vote.

La proposition de nommer Monsieur Martin Beaulieu et Madame Sophia Morin comme personnes scrutatrices est adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La présidente demande au secrétaire du conseil d'administration, Monsieur Jean Létourneau, de présenter l'ordre du jour de l'assemblée.

Le secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour Assemblée générale annuelle du 17 avril 2023 Caisse Desjardins du Plateau Montcalm

1. *Ouverture de l'assemblée*
 - 1.1. *Mot de bienvenue*
 - 1.2. *Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins*
2. *Fonctionnement et déroulement de l'assemblée*
 - 2.1. *Règles pour participer à l'AGA*
 - 2.2. *Nomination des personnes scrutatrices*
 - 2.3. *Adoption de l'ordre du jour*
 - 2.4. *Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022*
3. *Retour sur l'année 2022*
 - 3.1. *Rapport du conseil d'administration*
 - 3.2. *Rapport sur la surveillance des règles déontologiques*
 - 3.3. *Rapport financier*
 - 3.4. *Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu*
4. *Période de questions*
5. *Propositions soumises au vote*
 - 5.1. *Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) |
Vote en différé*
 - 5.2. *Élection des membres du conseil d'administration*
 - 5.2.1. *Nomination des officiers pour la période d'élection*
 - 5.2.2. *Rapport du comité de mise en candidature*
 - 5.2.3. *Élection par acclamation*
 - 5.3. *Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats*
6. *Fin de la rencontre et remerciements*
7. *Publication des résultats et levée de l'assemblée*

La présidente demande si quelqu'un en fait la proposition.

La présidente demande si quelqu'un appuie la proposition.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

La proposition d'adopter l'ordre du jour tel que présenté est adoptée à l'unanimité.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022

Madame Annie Vaillancourt mentionne qu'il est requis de procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue au printemps 2022. Elle indique que comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, ni la lecture ni le résumé n'en seront faits.

La présidente demande si quelqu'un en fait la proposition.

La présidente demande si quelqu'un appuie la proposition.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré) que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 de la Caisse soit adopté.

La présidente demande le vote.

La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 est adoptée à l'unanimité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Madame Annie Vaillancourt présente d'abord les membres du conseil d'administration qui représentent les intérêts des membres dans le cadre de leur fonction.

La présidente poursuit en indiquant qu'elle présentera les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées. Pour ce faire, elle indique qu'elle fera un résumé afin d'être plus efficace et souligne que la revue annuelle 2022 ainsi que d'autres documents ont été déposés sur le microsite Internet de la Caisse.

La présidente rapporte que le fonds d'aide au développement du milieu a permis à Desjardins de poursuivre son engagement dans le développement des communautés et à la Caisse, c'est 229 000 \$ qui ont servi à dynamiser la collectivité. La reprise plus normale des activités en fin de pandémie a également permis plus de proximité avec le milieu. Elle souligne également la présence de la Caisse tout au long de l'année pour soutenir de nombreux projets porteurs.

Dans le contexte incertain dans lequel la société est plongée, la présidente précise que la Caisse a été plus active pour soutenir ses membres dans leur autonomie financière. Que ce soit par l'intermédiaire de produits financiers, de services-conseils omnicanaux, d'outils (notamment en ligne) et de contenus éducatifs. Elle indique également qu'en collaboration avec les caisses de la région de Québec, cinq conférences régionales ont été offertes portant sur différents sujets dont l'accès à la propriété, les perspectives économiques et la succession.

Par la suite, la présidente informe que consciente que chaque hausse de taux d'intérêts augmente la situation de vulnérabilité des membres, l'organisation a établi une stratégie d'accompagnement proactive. Une série d'actions préventives a été mise de l'avant pour les membres les plus à risques dont ceux détenant des prêts à taux variables qui subissent une forte hausse de leurs remboursements.

La présidente poursuit en indiquant que Desjardins se soucie également de la jeunesse et précise que la Caisse appuie les jeunes avec des bourses à des niveaux d'études postsecondaires. C'est, plus précisément, 65 000 \$ qui ont été remis en octobre dernier, en collaboration avec les caisses de Sainte-Foy et de Sillery-Saint-Louis-de-France. De plus, la Caisse scolaire est bien implantée dans trois écoles de son secteur (Institut St-Joseph, Collège Stanislas, École internationale St-Sacrement).

Madame Annie Vaillancourt fait ensuite part de l'engagement prioritaire de la Caisse dans le développement durable. Elle précise les efforts qui se poursuivent concernant l'intégration des

facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses activités et son modèle d'affaires. Elle indique également que les équipes en Caisse sont bien outillées pour épauler les membres dans leurs stratégies écoresponsables et que l'engagement de la Caisse se traduit par l'adoption d'une politique de développement durable assortie de gestes concrets, comme :

- Covoiturage lors de déplacements professionnels
- Considération du développement durable dans les investissements
- Disponibilité d'une borne de recharge pour véhicules électriques
- Ruche urbaine sur le toit
- Diminution de la consommation de papier par l'utilisation de signature électronique

Pour rester sur le thème de la technologie, la présidente indique que les grands travaux se sont maintenus en 2022 afin de poursuivre la transformation numérique, moderniser les systèmes et rehausser la sécurité. Elle prend pour exemple l'assistance virtuelle ou encore la solution d'authentification de la voix en précisant que ce dernier mode d'authentification a été adopté par 1,2 million de membres et clients du Mouvement Desjardins.

Concernant l'accessibilité, la présidente indique qu'en 2022, Desjardins avait comme objectif de réduire le temps d'attente pour obtenir un rendez-vous. Pour ce faire, un nouvel outil a été déployé sur AccèsD afin de permettre une prise de rendez-vous à la Caisse de façon autonome. Elle en profite pour inviter les membres à découvrir ce nouveau service.

Pour conclure, la présidente remercie personnellement les 70 employés de la Caisse pour leur engagement et leur dévouement, et, Monsieur Martin Beaulieu qui a su être un leader positif tout au long de l'année. Elle souligne également la grande implication des membres du conseil d'administration en remerciant particulièrement Monsieur Rock Bossé qui, après 12 ans à la présidence, l'a guidé dans ses fonctions. Elle poursuit ses remerciements qu'elle fait aux trois administrateurs sortants de charge qui sont messieurs Sylvain Dion, Philippe Roberge et Bernard Saint-Denis.

Finalement, la présidente remercie les 22 500 membres de la Caisse pour leur confiance et souligne que c'est grâce à celle-ci qu'elle peut continuer à enrichir la vie de sa collectivité.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Madame Vaillancourt indique que le moment est venu de présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques et pour ce faire cède la parole à Monsieur Jean Létourneau, président du comité d'audit et de déontologie.

Ce dernier présente le rapport du conseil d'administration sur la surveillance de trois règles déontologiques pour la dernière année qui se résume comme suit :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

La présidente poursuit en indiquant que les faits saillants du rapport annuel de la Caisse dont fait partie le rapport financier seront présentés dans quelques minutes. Elle invite tout d'abord les membres à regarder une courte capsule vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins.

La capsule vidéo *Résultats financiers du Mouvement Desjardins* est présentée.

Madame Vaillancourt invite, par la suite, les membres à regarder une courte capsule vidéo portant sur les résultats financiers de la Caisse.

La capsule vidéo *Rapport financier au 31 décembre 2022* est présentée.

La présidente précise que cette capsule vidéo a présenté la situation financière de la Caisse pour son dernier exercice.

La présidente demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires concernant les résultats financiers. Un certain nombre de questions sont posées. Les principales questions d'ordre général sont retenues pour réponses séance tenante.

Monsieur (**retiré**) demande qu'on explique la raison pour laquelle les pertes sur les produits dérivés ont autant augmenté cette année et qu'elle sera la stratégie de couverture? Monsieur Martin

Beaulieu souhaite tout d'abord la bienvenue aux membres à leur assemblée générale annuelle et explique sommairement les raisons et impacts des fluctuations de la valeur des produits dérivés sur les résultats de l'année.

Monsieur (**retiré**) demande ensuite ce qui explique que les cotisations aux composantes Mouvement aient augmenté de 3 M\$, soit 60 % en une seule année.

Le directeur général explique que l'augmentation découle principalement des augmentations significatives des investissements dans les stratégies numériques au niveau du Mouvement.

Par la suite Monsieur (**retiré**) demande si un montant a déjà été prélevé dans la réserve pour ristournes éventuelles dans les dernières années et quel en est le solde actuel? Le directeur général indique que la réserve n'a pas été utilisée au cours des dernières années pour pallier une baisse des excédents, et que la ristourne est cette année, directement prélevée à même les excédents. Le solde au 31/12/2021 était de 5 259 000 \$ et de 7 368 000 \$ au 31/12/2022.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente indique que le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements dans le milieu sera présenté par Madame Céline Garneau, membre du comité Coopération.

Cette dernière invite les membres à regarder auparavant une courte capsule vidéo portant sur l'engagement de la Caisse dans le milieu.

La capsule vidéo *Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements* est présentée.

Madame Garneau mentionne que grâce au Fonds d'aide au développement du milieu, la Caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. En 2022, la Caisse est fière d'avoir remis un montant de 229 000 \$ pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activités. D'ailleurs, elle explique que dans la capsule vidéo, les membres ont pu prendre connaissance de la répartition des sommes investies via le Fonds d'aide au développement du milieu. De plus, au cours de la dernière année, le conseil d'administration de la Caisse a poursuivi la réalisation de son Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de sa communauté. En 2021, le Plan d'engagement et de proximité avait permis de déterminer des priorités d'investissement. Ce plan assure que la Caisse pose des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté. Les priorités d'investissement représentent donc des enjeux sociaux et économiques spécifiques au secteur de la Caisse.

Madame Garneau prend finalement un moment pour parler d'une initiative propre à la Caisse, soit le Programme S'UNIR. À deux moments dans l'année, la Caisse invite ses membres à exercer une action démocratique en choisissant parmi 5 projets, celui qu'ils souhaitent soutenir dans leur communauté. À chaque consultation, un montant total de 5 000 \$ est réparti entre les organismes retenus, au prorata du nombre de votes reçus. Ce programme est réalisable grâce au Fonds d'aide au développement du milieu. L'édition 2022-2023 s'est donc conclue, en mars dernier, par un montant total de 10 000 \$ répartis aux 4 organismes suivants : l'Association forestière des 2 Rives, Entrepreneurs SNACS, La Fondation Sourdine et les Loisirs Montcalm. Pour l'édition 2023-2024 du programme, les consultations se dérouleront sur AccèsD en septembre et en février prochain. Elle invite les membres à voter pour la cause qui les interpelle le plus et ainsi faire entendre leur voix.

Madame Garneau souligne ensuite, que dans la capsule vidéo, les membres ont pu prendre connaissance de la répartition des sommes investies via le Fonds d'aide au développement du milieu, selon les différents secteurs d'activités. Elle présente et commente le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022. Ce dernier est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, soit 410 000\$, auxquels a été ajouté un montant de 230 000 \$ voté par les membres, lors de l'AGA de l'année dernière. Un montant de 229 000\$ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui a permis une récupération d'impôt de 59 000 \$. Ainsi, le solde du Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 470 000 \$. Ce solde inclut un montant de 243 000 \$ pour des projets qui ont été autorisés, mais dont les sommes n'ont pas encore été versées aux organismes à cette date.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente souligne que tout au long de l'assemblée, les membres ont eu l'occasion de s'exprimer sur certains sujets plus spécifiques et qu'ils peuvent soumettre maintenant toutes autres questions ou commentaires au conseil d'administration. Elle précise que si le temps ne permet pas de répondre à toutes les interventions séance tenante, un suivi sera fait dans les meilleurs délais.

La présidente invite donc les membres à faire parvenir leurs questions ou commentaires à l'aide de la boîte de dialogue.

Les membres n'ont pas de questions ni de commentaires supplémentaires.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

La présidente précise que l'assemblée vise à permettre le versement des ristournes individuelles et à la communauté et elle invite les membres à regarder une capsule vidéo qui présente cet élément distinctif de leur coopérative.

La capsule vidéo *La ristourne* est présentée.

La présidente explique de quelle façon les éléments du rapport annuel 2022 et l'évolution du mécanisme de la ristourne se traduisent dans les scénarios pour lesquels les membres seront appelés à voter après les présentations. De plus, elle rappelle que toute la documentation de référence sera disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse. Enfin, elle précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui qu'il estime le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté; et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

La présidente invite donc Monsieur Martin Beaulieu, directeur général, à présenter la recommandation du conseil d'administration quant à la répartition des excédents annuels. Celui-ci procède et commente les excédents nets de l'exercice après ristourne aux membres, lequel est de 2 991 000 \$ en 2022. Un montant de 44 410 000 \$ a servi aux virements réglementaires aux réserves de plus-value conformément aux critères établis par les normes comptables internationales. Il indique que les membres peuvent avoir accès à plus de détail dans la section État des variations de l'Avoir du rapport financier déposé sur le site Internet de la Caisse. Les sommes nettes utilisées au cours de l'exercice sont de 47 585 000 \$. En effet, les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres intègrent déjà les écritures relatives aux projets du FADM autorisés et versés au cours de l'année, et ce, net d'impôt. Cela représente un montant de 170 000 \$. L'affectation générale de cette réserve pour l'exercice a déjà été présentée plus tôt par Mme Vaillancourt. De plus, les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres intègrent aussi déjà une écriture pour le scénario de ristournes individuelles net d'impôt qui sont proposées. La Caisse utilise la réserve pour ristournes éventuelles pour le versement de la ristourne aux membres de l'année en cours, soit un montant de 1 185 000 \$. Un montant de 230 000 \$ est proposé pour augmenter la ristourne collective, le FADM. Le tout sera versé à même la réserve pour ristourne éventuelle.

Afin de permettre ce virement au FADM ainsi que pour s'assurer que la Caisse ait la capacité de verser des ristournes, la norme sur la RRE prévoit qu'on doit maintenir l'équivalent de 4 fois la ristourne de l'année en cours (individuelle et collective). Pour la Caisse, cela implique le versement d'un montant de 2 339 000 \$.

Enfin, pour s'assurer de conserver sa bonne capitalisation financière, le solde, soit un montant de 4 504 000 \$ servira à l'alimentation de la réserve générale de la Caisse.

Finalement, le directeur général confirme que ce projet de partage permet une allocation optimale des sommes disponibles pour cette année. Il permet de répondre à l'ensemble des obligations légales et réglementaires et est le plus avantageux pour les membres de la Caisse.

Monsieur Martin Beaulieu présente la proposition de ristournes pour la Caisse. Globalement, c'est 1 910 156 \$ qu'il est proposé de verser à la collectivité et aux membres. Cette proposition se compose d'un montant de 230 237 \$ afin d'accorder de nouveaux projets structurants pour la communauté ainsi que 1 679 919 \$ pour les ristournes individuelles aux membres. Globalement, cela représente une hausse de 68 000 \$, soit un peu plus de 4% par rapport à l'an dernier. Cette hausse est notamment attribuable à deux nouveautés cette année. Tout d'abord, l'ajout du volet Entreprises pour les produits d'assurances de dommage. On note aussi l'ajout de la ristourne sur les cartes de crédits particuliers et entreprises en lien avec les achats nets portés au compte du membre.

La ristourne aux membres se divise en 3 grandes catégories, la ristourne volume pour les produits détenus en caisse, la ristourne volume pour les produits détenus hors caisse et la ristourne produit. Pour la ristourne volume pour les produits détenus en caisse, il est proposé un montant de 0,58 \$ par 1000\$ de volume détenu dans les comptes de la Caisse, en épargne placement en caisse, on parle ici des épargnes à terme garanties ou encore des placements garantis liés au marché. Sont aussi admissibles les fonds de placement, les prêts personnels, hypothécaires et marge de crédit. La proposition concerne autant les membres particuliers que les membres-entreprises et sera soumise au vote des membres suite à la rencontre de ce soir. Le directeur général indique qu'afin d'assurer une uniformité pour l'ensemble des membres, les taux de la ristourne volume pour les produits détenus hors caisse et la ristourne produit sont établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Cette année, la ristourne sur les produits d'assurances sera de 23 \$ par 1000 \$ de primes payées. Pour les cartes de crédit, elle sera de 0,58 \$ par 1000 \$ d'achats nets.

Pour ce qui est de la ristourne produits, elle est maintenue à 50 \$, et ce au prorata du nombre de mois où le membre détenait chacune des 4 catégories de produits, soit Comptes, Placements, Prêts et Assurances. Pour leur part, les membres de 30 ans et moins doivent détenir 3 des 4 familles de produits pour se prévaloir de la ristourne produits.

La présidente reprend la parole et sollicite une proposition pour procéder à l'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes) selon la recommandation du conseil d'administration.

La présidente demande si quelqu'un en fait la proposition.

La présidente demande si quelqu'un appuie la proposition.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré) que le partage des excédents annuels (ristournes) tel que présenté soit adopté.

La présidente rappelle que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir et mentionne qu'il sera apporté plus tard des précisions sur la façon de voter.

Un membre s'informe sur la possibilité d'amender la proposition. La présidente répond que ce n'est pas possible à cette étape-ci et qu'il s'agit de la meilleure proposition pour les membres compte tenu des exigences réglementaires que la Caisse doit rencontrer. Elle mentionne toutefois qu'advenant le rejet de la proposition actuelle par les membres, une autre proposition tenant compte des commentaires des membres serait soumise au vote ultérieurement.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

La présidente indique que puisqu'elle est candidate ainsi que le vice-président, Monsieur Rock Bossé, ce sera Madame Louise Dépatie qui est membre du conseil d'administration qui agira comme présidente d'élection. Monsieur Jean Létourneau agira, pour sa part, comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidatures

La présidente invite Madame Louise Dépatie, présidente du comité de mise en candidatures à faire part du rapport du comité.

Madame Dépatie souhaite commencer sa présentation par l'explication de la démarche du profil collectif enrichi. Elle mentionne que comme la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale, ces derniers s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse est bien gérée. C'est pourquoi le conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi. Le conseil d'administration met donc à jour, chaque année, son profil collectif en fonction de sa réalité et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures. En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil. Il est important de comprendre que, les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires. Il s'agit plutôt d'objectifs qu'il se donne pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices. Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes étaient à combler et le conseil d'administration était plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- 1 personne représentant la diversité ethnoculturelle
- 2 femmes et 2 hommes pour maintenir la parité.
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 de 18-34 ans, 2 de 35-49 ans et 1 de 50-64 ans.

Madame Louise Dépatie présente ensuite le rapport du comité en vue de l'élection des membres du conseil d'administration. Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

- Affichage dans tous les établissements de la Caisse;

- Diffusion sur les canaux virtuels (le microsite et la page Facebook de la Caisse) et bulletin d'information;
- Affichage dynamique sur les écrans en Caisse.

Elle informe les membres que depuis la publication de l'appel de candidatures, un poste pour lequel il restait un an et un poste pour lequel il restait deux ans au mandat sont devenus vacants. Par conséquent, il y a finalement 6 postes en élection cette année. Enfin elle indique qu'un candidat s'est retiré de la course dans un délai trop court pour retirer son nom des documents. Elle présente enfin les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur qui sont Monsieur Rock Bossé, Madame Andrée-Anne Laurin, Monsieur Pascal Pomerleau, Madame Maude Simard et Madame Annie Vaillancourt.

Elle précise qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le site Internet de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande.

5.2.3 Élection par acclamation

Puisqu'il y a 6 postes à pourvoir au conseil d'administration et qu'un nombre de candidature inférieur à ce nombre, soit cinq, a été reçu, Madame Louise Dépatie remercie et déclare élues par acclamation en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

Rock BOSSÉ
 Andrée-Anne LAURIN
 Pascal POMERLEAU
 Maude SIMARD
 Annie VAILLANCOURT

Madame Annie Vaillancourt reprend la parole en remerciant les membres de leur confiance dans le cadre de sa réélection et les assure que le conseil d'administration déploiera tous les efforts possibles pour faire rayonner la Caisse dans son milieu.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente donne des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé pendant les 4 jours qui suivront la fin de l'AGA concernant la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

La présidente rappelle que seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter et que la réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.

Elle mentionne que toute la documentation de référence, composée de la proposition sur le partage des excédents et la ristourne et le rapport annuel contenant le rapport financier de la Caisse, est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande.

Pour voter, elle invite les membres à se rendre sur AccèsD et cliquez sur le bouton « Mon vote. Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer les votes. Elle indique que les membres peuvent aussi accéder à la votation par le biais du site Internet de la Caisse et sur la page d'accueil du desjardins.com. Pour pouvoir voter, les membres doivent d'abord être inscrits au service AccèsD. Si ce n'est pas le cas, elle invite les membres à contacter la Caisse.

Elle explique que cette année les membres ont la possibilité d'utiliser les bornes de votation disponibles dans les 2 centres de services de la Caisse. Elle précise que c'est une solution ouverte à tous et mise en place afin de recueillir les votes des membres qui n'ont pas AccèsD. Elle invite les membres à s'informer auprès de l'accueil d'un des centres afin de procéder au vote.

Ouverture de la période de votation en différé

La présidente annonce que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 21 avril 2023.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

La présidente précise que les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Les résultats de la votation seront publiés sur le site Internet de la Caisse et disponibles auprès de la Caisse 24 à 48 heures après la fin de la période de votation. Cette publication de résultats mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle.

Enfin, la présidente indique que, bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour eux et la communauté, elle doit toutefois informer les membres que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat du vote ne mettra pas fin à l'assemblée. Cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Les membres seront

alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui leur sera soumise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente remercie, au nom de ses collègues du conseil d'administration, les membres pour leur présence, leur implication ainsi que leur confiance envers eux et envers toute l'équipe de la Caisse du Plateau Montcalm.

Elle remercie ensuite toutes les personnes qui l'accompagnaient aujourd'hui pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir ses membres.

Finalement, la présidente souhaite une bonne fin de soirée et un bon vote.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels (ristournes)

95,99 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée Refusée

Élection des administrateurs

Les membres ont élu administrateurs de la Caisse les cinq (5) candidats suivants : Monsieur Rock Bossé, Madame Andrée-Anne Laurin, Monsieur Pascal Pomerleau, Madame Maude Simard, Madame Annie Vaillancourt.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite de la Caisse et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 25 avril 2023, 16 h 41.

Annie Vaillancourt
Président

Jean Létourneau
Secrétaire